

Spécialité demandée :	Lycée professionnel ou LPO demandé :
-----------------------	--------------------------------------

3) Accompagnement par le lycée d'origine :

Avis de l'enseignant assurant le suivi de l'élève :

(Si autre personne que le professeur principal)

Synthèse du professeur principal :

Précisez ce qui permettra à l'élève de réussir ce changement de parcours (compétences, motivations, démarches).

Avis du psychologue de l'Education nationale dans la mesure du possible:

Avis synthétique du chef d'établissement d'origine:

- * L'établissement d'origine transmet l'intégralité de ce dossier uniquement en **format numérique** (PDF) accompagné des **bulletins trimestriels de l'élève** (année en cours) à l'établissement demandé au plus tard le **Mercredi 11 MAI 2022** de façon à respecter la procédure d'étude des dossiers et le calendrier de l'affectation.
- * En parallèle, il saisit le **vœu du candidat** dans l'application "AFFELNET LYCEE" dans les délais définis par le calendrier d'affectation.

Date :

Nom du chef d'établissement d'origine signataire :

Spécialité demandée :	Lycée professionnel ou LPO demandé :
-----------------------	--------------------------------------

4) Accompagnement par le lycée d'accueil :

Avis du lycée d'accueil conformément au code de l'éducation, article 333-18-1 :

(à cocher en cliquant une seule case :)

Avis très favorable

Avis favorable

Avis plutôt favorable

Avis défavorable

Rappel : les vœux faisant l'objet d'un avis défavorable ne pourront participer à l'affectation.

Gestion du dossier par l'établissement d'accueil :

*** Pour tous les candidats :**

L'établissement d'accueil transmet une copie de l'intégralité de ce dossier à l'établissement d'origine pour classement dans le livret scolaire de l'élève.

Consigne : le nom du dossier transmis doit correspondre à celui du candidat.

*** Pour les candidats issus de la voie générale et technologique :**

L'établissement d'accueil saisit l'avis dans l'application « AFFELNET LYCEE » **du 14 au 15 Juin 2022**.

*** Pour les candidats issus de la voie professionnelle :**

L'établissement d'accueil renseigne la liste des avis dont le modèle est transmis avec le guide AFFELNET LYCEE et envoie celle-ci au SAIO à : ce.saio-affectation@ac-grenoble.fr pour le **Lundi 30 mai 2022** au plus tard.

Le SAIO saisit les avis pour les candidats issus de la voie professionnelle.

ATTENTION : en cas de non instruction du dossier ou en cas d'absence d'avis, la candidature ne pourra pas être prise en compte pour la campagne d'affectation.

Date :

Nom du chef d'établissement d'accueil signataire :